

CNESER du 15 février, le SNPTES-UNSA négocie jusqu'au bout, un calendrier plus souple des inscriptions en master

Le SNPTES-UNSA dénonce la facilité avec laquelle le ministère laisse des écoles privées attribuer les diplômes et grades de l'enseignement supérieur

Ce CNESER, l'un des derniers avant les prochaines élections présidentielles et législatives, permet à notre ministère de continuer son train de réformes tout en développant sa vision d'un enseignement supérieur libéral assuré à la fois par des établissements publics assumant à moindre coût, la massification de l'accès aux études supérieures et, parallèlement, par un secteur privé qui, en partie, repose sur une vision lucrative.

Ainsi, un **projet de circulaire relative à l'admission et l'inscription en première année de master** est soumis pour information aux membres du CNESER. Les représentants du SNPTES-UNSA ne découvrent pas cette circulaire et ont pu, lors de plusieurs réunions préparatoires¹ avec le ministère, apporter certaines recommandations destinées, notamment, à aider nos collègues des services de scolarité à faire face, le moins péniblement possible, à ces nouvelles exigences grâce à un calendrier moins contraignant que l'originel. Nous sommes en effet bien loin d'un premier projet qui mettait les collègues de scolarité ainsi que les enseignants dans l'obligation de traiter en quelques jours un nombre de dossiers substantiels. Cette circulaire, par nature et sur le fond, est souple et permet donc, pour cette année, de tenir compte des difficultés qu'auraient engendrées des mesures un peu trop tardives. Pour le SNPTES-UNSA, cette année de transition doit surtout nous permettre de conseiller le ministère dans le développement de la future plateforme unique de demande de master (une sorte de Parcoursup) dans l'intérêt des services, de l'ensemble des personnels et, bien entendu, des étudiantes et étudiants.

Un autre point à l'ordre du jour de ce CNESER (reconnaissance d'une école privée préparant au BTS) démontre, à nouveau, que **le ministère de l'enseignement supérieur facilite grandement le développement d'un enseignement supérieur privé**, parfois de piètre qualité, alors que, parallèlement, il encadre et contrôle fortement les établissements publics et leurs formations. Autrement dit, le SNPTES-UNSA ne dénonce pas le fait que nos formations publiques soient soumises à une accréditation préalable et c'est même pour nous une obligation bénéfique, ce que le SNPTES-UNSA dénonce c'est la légèreté avec laquelle le ministère donne aujourd'hui la possibilité à des écoles privées d'ouvrir des formations et, surtout, d'attribuer et parfois de vendre, des diplômes ou des grades universitaires. Cette politique libérale (au sens strict) en mélangeant de fait quelques écoles dont les qualités et la renommée ne peuvent honnêtement être remises en cause à quelques écoles dont le montant des frais d'inscription (jusqu'à 18 000€ par an) est proportionnellement inverse à la qualité de la formation, renforce ces dernières et pénalise essentiellement les établissements de qualité et, surtout, des jeunes qui ne bénéficient pas des codes ou des clefs leur permettant de se retrouver au milieu de ce maquis. Ces écoles ne disposant pas d'un environnement scientifique de qualité, d'équipes pédagogiques intégrées dans une activité de recherche structurée et de personnels de soutien dédiés, ceci obère largement les chances de poursuite des étudiants dans un cursus de Master ou de doctorat.

Le SNPTES-UNSA demande donc au ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation de préparer le terrain pour le retour d'un encadrement réel des différents acteurs de l'enseignement supérieur privé, autour de critères de qualité scientifique et permettant l'insertion professionnelle tout autant que la poursuite d'études. **On ne doit plus, comme c'est le cas actuellement, permettre à des écoles privées d'accorder, à un coût parfois exorbitant, le grade de master lorsque la recherche, au sein de ces écoles, est inexistante ou repose, exemple vécu, sur un demi-poste de chercheur et l'absence totale de personnels d'appui !**

Choisy-le-Roi, le 15 février 2022

¹ Réforme du calendrier des candidatures en master... (https://www.snptes.fr/index.php?lvl=notice_display&id=13871)